



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 28 décembre 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mesures d'interdiction en vigueur à l'occasion de la Saint-Sylvestre

À l'occasion de la Saint-Sylvestre, et afin de prévenir les violences, les accidents graves ainsi que les dégradations, Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet de la Dordogne, a pris l'arrêté préfectoral suivant :

- **Interdiction de l'utilisation des artifices de divertissement et des engins pyrotechniques.**

du jeudi 29 décembre 2022 - 8h00 jusqu'au lundi 2 janvier 2023 – 8h00.

Toutefois, et **par dérogation**, l'utilisation est autorisée aux seules personnes titulaires d'un agrément préfectoral ou du certificat de qualification prévue dans les dispositions du décret du 31 mai 2010.

